



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires
de la Haute-Saône**

ARRÊTÉ DDT n° 317 du 08 octobre 2020
portant agrément du président et du trésorier de la fédération
départementale des associations agréées de pêche et de protection
du milieu aquatique de la Haute-Saône.

**LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- VU** le code de l'environnement, livre IV, titre III et notamment les articles L.434-3 à L. 434-5 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles R 434-25, R.434-27 à R 434-37 ;
- VU** la circulaire du 22 juillet 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative à la modification des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et aux élections de leurs organes dirigeants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013 fixant le modèle de statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;
- VU** l'adoption des statuts de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques le 08 juin 2013 au cours de son assemblée générale extraordinaire ;
- VU** le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône - Mme Fabienne BALUSSOU ;
- VU** l'arrêté n°70 2019 11 26 024 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Thierry PONCET, directeur départemental des territoires de la Haute-Saône ;
- VU** l'arrêté DDT/2019 n° 499 du 27 novembre 2019 portant subdélégation de signature de M. Thierry PONCET, directeur départemental des territoires, à ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté DDT n° 495 du 08 août 2017 portant agrément du président et du trésorier de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;
- VU** la démission, le 25 mai 2020, de Monsieur Martial CHARPENTIER, trésorier de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;

VU l'élection organisée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 septembre 2020 pour désigner 5 nouveaux membres aux fins de compléter le conseil d'administration fédéral ;

VU l'élection par ce conseil d'administration réuni le 26 septembre 2020, de Monsieur Jean-François DEVOILLE en tant que président et de Monsieur Renaud LATRONCHETTE en tant que trésorier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1.

L'agrément prévu à l'article R.434-33 du code de l'environnement est accordé à :

Monsieur Jean-François DEVOILLE, demeurant 8 avenue de la Combeauté à 70 300 Corbenay, en tant que président de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Monsieur Renaud LATRONCHETTE, demeurant 12 rue des gardes à 39 100 Dole, en tant que trésorier de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Leur mandat se terminera le 31 décembre précédant l'expiration des baux de pêche consentis par l'État sur les eaux du domaine public.

ARTICLE 2.

L'arrêté DDT n° 495 du 08 août 2017 portant agrément du président et du trésorier de la fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques est abrogé.

ARTICLE 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

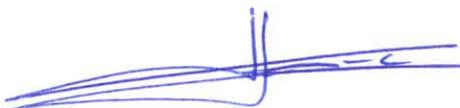
ARTICLE 4.

Le Secrétaire général de la Préfecture de Haute-Saône, le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental des services de l'État et notifié à :

- M. le Président de la fédération de Haute-Saône de pêche et de protection du milieu aquatique, 4 avenue du Breuil - 70 000 Vaivre et Montoille
- M. le Chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, ZA Champ au Roi, 70 000 Vaivre et Montoille
- Préfecture de la Haute-Saône - direction de la réglementation,
- M. le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Saône - 8 place Pierre Renet - BP 399 - 70 014 Vesoul cedex.

A Vesoul, le 08 octobre 2020

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et par subdélégation
Le chef du Service Environnement et Risques



Thierry HUVER